

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus :

15

Séance du 21 décembre 2015 (22ème séance)

Conseillers en fonction :

15

Conseillers présents :

14

Sous la présidence de Mme Christiane MALLICK, Maire.

Sont présents : MM. et Mmes Patrick ALLARD, Laurent WAGNER, Aurore GUILBAUD, Germain JAMING, Patrick HAGER, Christelle SCALEGNO-MULLER, Michel GREFF, Pascal HAMMAN, Patrice NAGEL, Laurent SLAVIK, Jean-Marc VERGNE, Yvan BECKER et Francis SCHLUCK.

Absent : M. Daniel HEIN, excusé,

DATE DE CONVOCAATION : 14 décembre 2015

POINT 1 - REMPLACEMENT DE LAMPES RUE DU REMPART ET RUE DU VERGER

Sur proposition de M. Laurent WAGNER, Adjoint compétent, le Conseil Municipal décide de remplacer les lampes actuelles Rue du Rempart par des lampes en Led modèle « Lumistreet »

Montant du devis : 1 750.00 € HT

et de remplacer également celles de la Rue du Verger par des lampes en Led modèle « TownGuide Cone Plat »

Montant du devis : 1 959.00 € HT.

POINT 2 - ACHAT PANNEAUX DE SIGNALISATION

Sur proposition de M. Germain JAMING, Adjoint chargé des travaux, le Conseil Municipal décide l'achat de différents panneaux de signalisation pour un montant total de 1 038.31 € HT.

POINT 3 - ACHAT DE MOBILIER POUR ACTIVITES PERISCOLAIRES ET DEMANDE DE SUBVENTION

Suite à la décision du Conseil Municipal pour la mise en place d'activités périscolaires, Mme Aurore GUILBAUD, Adjointe, présente la liste du matériel nécessaire pour le fonctionnement des activités périscolaires (tapis, bancs, couchettes, meubles de rangement divers).

Le Conseil Municipal accepte le devis pour un montant total de 2 324.00 € HT et autorise le Maire à transmettre la demande de subvention à la CAF.

POINT 4 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après délibération, décide de ne pas faire usage de son droit de préemption concernant la vente de l'immeuble cadastré Section 2 n° 35, d'une surface totale de 594 m2.

POINT 5 - DIVERS - INFORMATIONS

- . Le Maire informe que les Vœux du Maire auront lieu le 10 janvier et qu'à cette occasion les nouveaux habitants inscrits seront invités à la cérémonie.
- . Le Maire fait le point sur les dossiers en cours.

POUR EXTRAIT CONFORME
LIXING-LES-ROUHLING, le 30/12/2015

Le Maire,

Compte-rendu exécutoire après
dépôt en Sous-préfecture le 30/12/2015
et publication ou notification le 30/12/2015